

HANDICAP

LE GUIDE PRATIQUE

Fédération APAJH

Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

Sous la responsabilité de Didier Arnal

Directeur général

Coordination :

Nicolas Corato

Directeur de la communication

Mélanie Pérenne

Directrice recherche, développement et qualité

Avec la participation de l'équipe du siège de la Fédération APAJH :

Marie Aubert-Blanche

Laurence Bacot

Sylvain Bertrand

Sylvie Flogny

Julie François

Bernard Gasparovic

Florence Gossen

Anne-Claire Patriat

Angélique Ribeiro

Claudine Ruaud

Brigitte Taktouk

Avec la collaboration de Sonia Orallo

Septième édition

2009



LA FÉDÉRATION APAJH AU SERVICE DE TOUS

La Fédération APAJH entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap. Elle œuvre depuis plus de quarante ans à la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement. Elle agit pour l'accès au droit, à tous les droits dans tous les secteurs de la vie sociale, et donc pour une authentique citoyenneté.

La Fédération APAJH a trois caractéristiques :

- une approche citoyenne, humaine et sociale du handicap ;
- la prise en compte de tous les handicaps, à tous les âges de la vie ;
- la création et la gestion des structures d'accueil et d'accompagnement offrant les prises en charge de qualité les plus ouvertes possibles vers les milieux ordinaires.

La Fédération APAJH agit sur trois niveaux complémentaires :

- au niveau local : associations départementales et techniques, unions régionales ;
- au niveau national : fédération et services nationaux ;
- au niveau européen, en tant que membre fondateur du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Afin de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles, la Fédération APAJH a ouvert une assistance téléphonique gratuite :

Handicap Assistance : 01 55 39 56 01

Une équipe de spécialistes vous explique vos droits et vous guide dans vos démarches administratives grâce à :

- une permanence téléphonique à votre écoute, les lundis et jeudis matin de 9 h 30 à 12 h ;
- un service en ligne « Connaissez vos droits » sur le site www.apajh.org pour poser toutes vos questions.

LA FÉDÉRATION

Fédération APAJH (siège national)
185, Bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex
Tél. : 01 55 39 56 00 - Fax : 01 55 39 56 03
Internet : www.apajh.org
E-mail : www.Federationapajh@wanadoo.fr

Prat Éditions, Service Lecteurs - 2, rue Maurice-Hartmann, BP 62, 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex

ISBN 978-2-8095-0086-8

ISSN 1272-4955

© Prat éditions, division de Reed Business Information - SAS au capital de 4.099.168 euros, Issy-les-Moulineaux 2009

Président : Antoine Duarte - Directeur de publication : Antoine Duarte

Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

PRÉFACE

Les personnes en situation de handicap sont des personnes dont la citoyenneté mérite d'être reconnue et rappelée. En tant que personnes citoyennes, elles doivent relever du droit commun ; c'est pour cela que la Fédération APAJH a toujours demandé leur scolarisation en école ordinaire, chaque fois que cela est possible.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dès son titre, consacré cette idée de pleine citoyenneté fondamentale pour l'APAJH, ainsi que le droit, pour chaque enfant, d'être inscrit dans l'établissement de son secteur.

Aujourd'hui, chaque personne en situation de handicap voit ses droits définis en fonction de ses besoins, de ses souhaits, en conformité avec son projet de vie qu'elle établit en lien avec ses proches et des professionnels. Pour l'APAJH, le souci et plus encore l'impératif de répondre à ses besoins, dans le respect de ce qu'elle est et de ce qu'elle a exprimé, rappellent une chose essentielle : la singularité de chaque individu. La situation particulière d'une personne en situation de handicap doit être prise en compte pour créer un dispositif lui permettant d'accéder au droit commun.

Il est important pour la Fédération APAJH, de travailler en pleine conscience de cette singularité mais aussi de généraliser cette approche de la situation de handicap afin de la faire vivre comme une situation à la fois singulière et ordinaire.

Aussi nous militons pour que les récentes réformes légales s'accompagnent d'un changement de regard. Que chacun réalise ce qui le rapproche et le distingue de la situation de handicap et voit comment, de bien des manières, ce qui est favorable à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société l'est pour tous.

C'est dans ce contexte en pleine mutation que la Fédération a choisi d'avancer plus près encore des personnes en situation de handicap et de se faire, pour la septième fois, l'interprète du droit, de ses droits.

Nous espérons que ce guide, comme son nom l'indique, aidera les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels, à mieux appréhender le régime spécifique mis en place pour un meilleur accès à la société et que les dispositifs législatifs se concrétisent dans la réalité quotidienne.

Jean-Louis GARCIA
Président de la Fédération APAJH

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRE

Le cadre institutionnel	13
Le cadre légal	15
Les lois de 1975	15
La loi du 2 janvier 2002	17
La loi du 4 mars 2002	18
La loi du 11 février 2005	18
Le secteur médico-social	23
Au plan national	23
Au plan régional et départemental	24
L'organisation institutionnelle	26
La maison départementale des personnes handicapées	26
La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ..	29
La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	30
L'orientation des personnes en situation de handicap et l'évaluation des besoins	31
Saisine de la MDPH	31
Transfert de la demande à la CDAPH	32
Définitions	37
La personne en situation de handicap	39
Qu'est-ce qu'un handicap ?	39
La classification des handicaps	42
Les différentes déficiences	47
Les déficiences motrices	47
Les déficiences sensorielles	58
Les déficiences intellectuelles	63
La maladie mentale et le handicap psychique	68
L'autisme	73
Les déficiences associées	76
Les handicaps rares	77

PETITE ENFANCE ET SCOLARISATION

La prise en charge précoce du jeune enfant en situation de handicap	85
Annnonce du handicap et guidance parentale	87
Maternité et annonce du handicap	87
Le rôle de la PMI (protection maternelle et infantile)	88
L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant en situation de handicap ..	90
Les pouponnières	90
Les crèches et haltes-garderies	92
Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	95
Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	96
Le SESSAD (ou pour les déficiences sensorielles SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)	98
Les établissements médico-éducatifs	99

La scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap	101
L'organisation du parcours scolaire des enfants en situation de handicap ..	103
Le principe de l'inscription scolaire en milieu ordinaire	103
La maison départementale et la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	104
Les démarches des parents pour l'inscription dans l'établissement scolaire	104
La mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé de scolarisation	105
La scolarisation en milieu ordinaire	109
La scolarisation à temps plein ou à temps partagé	109
Les mesures d'accompagnement de la scolarisation	109
Les soutiens et aides spécialisées	113
La scolarité en établissement médico-social	117
La scolarité dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ..	117
La prise en charge dans les établissements relevant du ministère de la Santé et des Solidarités	118
La formation professionnelle	120
Les relations entre UPI et IMPRO	120
Les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté)	120
Les examens et concours, les études supérieures	121
Examens et concours : les principaux aménagements	121
La scolarité des étudiants en situation de handicap	123
Les études supérieures en structures spécialisées	124
Les autres formes d'enseignement possibles	124
L'enseignement à distance	124
L'enseignement à domicile	125
L'enseignement à l'hôpital	125
Les ressources et les aides financières	127
L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé	129
Les conditions d'attribution de l'AEEH	129
La procédure d'attribution de l'AEEH et de ses compléments	132
Le montant de l'AEEH et de ses compléments	133
L'allocation journalière de présence parentale	134
Les conditions d'attribution	134
Cumul de l'AJPP avec d'autres prestations	135
Les montants de l'AJPP (au 1 ^{er} janvier 2008)	135
La procédure d'attribution	136
La prise en charge des frais de transports et d'hébergement	137
La prise en charge des frais de transports	137
La prise en charge des frais d'hébergement	139
Les aides spécifiques à la scolarisation de la maternelle à l'université	139
Les aides complémentaires du Fonds social scolaire	139
Les aides spécifiques accordées par les communes	140
Les prestations versées aux fonctionnaires parents d'enfant en situation de handicap ..	140
Les bourses d'étude	141
Les mesures de soutien et de suivi de l'insertion	142
Les autres aides	143

Faire une donation à son enfant en situation de handicap	145
La création d'un pacte successoral	145
De nouveaux types de libéralités	146
Personnes sous tutelle et donation	147
La création d'un mandat à effet posthume	147

LA VIE ADULTE

L'emploi des personnes en situation de handicap	151
La formation professionnelle	153
Les centres de formation spécialisée	153
Les centres de préorientation	155
L'acquisition d'une formation professionnelle	155
Le travail en milieu ordinaire	156
La recherche d'emploi	156
L'obligation d'emploi	161
Le dispositif d'aide à l'emploi des personnes en situation de handicap	165
Le statut de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail	180
Les entreprises adaptées et les centres de distribution de travail à domicile	182
Les ressources des personnes handicapées exerçant une activité professionnelle	184
L'emploi dans le secteur public	186
Le travail en milieu protégé	189
Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)	190
Mesures aidant le passage du milieu protégé vers le milieu ordinaire	194
Les ressources, la fiscalité et la couverture sociale des adultes en situation de handicap	197
Les ressources des adultes en situation de handicap	199
Les ressources des personnes handicapées - Allocations et contrats d'assurance	199
Le droit à compensation des surcoûts liés au handicap : la prestation de compensation du handicap (PCH)	206
Les autres types d'aides possibles	216
Le mécanisme de récupération de l'aide sociale	220
Les ressources supplémentaires : l'assurance privée, la pension de réversion et l'allocation orphelin handicapé	222
Les ressources des personnes vieillissantes en situation de handicap	229
La fiscalité propre aux personnes en situation de handicap	245
L'impôt sur le revenu	245
Les impôts locaux	255
La vignette automobile	257
Les droits de mutation : succession, donation	257
Taux réduit de TVA sur les équipements spéciaux destinés aux personnes handicapées	259
La couverture sociale	261
La couverture maladie	261
La pension d'invalidité	262
L'accueil en établissement et en service	269
L'hébergement en établissement	271
Les foyers d'hébergement (FH)	271

Les foyers de vie (FV)	272
Les foyers d'accueil médicalisés (FAM)	272
Les maisons d'accueil spécialisées (MAS)	273
Les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)	273
Les centres d'activités de jour	274
Les services d'accompagnement	275
Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	275
Les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)	276
Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	276
L'accueil familial et le maintien à domicile	277
L'accueil familial des personnes en situation de handicap et de dépendance	277
Les services à la personne	278
La participation à la vie de l'établissement et du service	279
Le projet d'établissement	280
Le livret d'accueil	280
Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge	280
Le conseil de la vie sociale ou les groupes d'expression	281
La personne qualifiée	282
L'obligation d'évaluation dans les établissements et services médico-sociaux	282

L'INTÉGRATION À LA VIE ORDINAIRE

Accessibilité à la vie sociale	287
L'accessibilité à la cité	289
Le principe de l'accessibilité	289
Les prescriptions techniques liées à l'accessibilité	293
Les règles spécifiques au logement	309
Les activités sportives	320
La culture et les loisirs	323
La culture	323
Les vacances	328
Le droit à la vie privée	335
La protection des majeurs	337
Réforme de la protection juridique des majeurs	337
Présentation des différentes mesures de protection	339
Les mesures de protection de la personne	352
Vie affective, sexualité et parentalité	359
La sexualité : évolution et représentation dans la société française	359
Sexualité et handicap	361
Désir d'enfant et accompagnement nécessaire	368
Adresses utiles	369
Texte de loi	391
Index alphabétique	443

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACFP	: Allocation compensatrice pour frais professionnels
ACTP	: Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	: Allocation d'éducation d'enfant handicapé
AGEFIPH	: Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ALS	: Allocation de logement social
ANAH	: Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
APA	: Allocation personnalisée d'autonomie
APAJH	: Association pour adultes et jeunes handicapés
API	: Allocation de parent isolé
AJPP	: Allocation journalière de présence parentale
ASS	: Allocation spécifique de solidarité
AVS	: Auxiliaire de vie scolaire
CA	: Contrat d'avenir
CAE	: Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAMSP	: Centre d'action médico-social précoce
CCAS	: Centre communal d'action sociale
CCNE	: Comité consultatif national d'éthique
CCPE	: Commission de circonscription préscolaire et élémentaire
CCSD	: Commission de circonscription de l'enseignement du second degré
CDAPH	: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDCPH	: Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
CDTD	: Centre de distribution de travail à domicile
CES	: Contrat emploi-solidarité
CFHE	: Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes
CIE	: Contrat initiative-emploi
CLIS	: Classe d'intégration scolaire
CMPP	: Centre médico-psycho-pédagogique
CMSA	: Caisse de mutualité sociale agricole
CNED	: Centre national d'enseignement à distance
CNSA	: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
DDASS	: Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDTEFP	: Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DRASS	: Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRTEFP	: Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
EA	: Entreprise adaptée
EPSR	: Équipe de préparation et de suite de reclassement
EREA	: Établissement régional d'enseignement adapté

ESAT	: Établissement et service d'aide par le travail
FAM	: Foyer d'accueil médicalisé
GFPH	: Groupement français des personnes handicapées
GIC	: Grand invalide civil
GIG	: Grand invalide de guerre
GRPH	: Garantie des ressources aux personnes handicapées
IEM	: Institut d'éducation motrice
IEN-AIS	: Inspecteur spécialisé de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire
IESDA	: Institut d'éducation spécialisée pour déficients auditifs
IESDV	: Institut d'éducation spécialisée pour déficients visuels
IMC	: Infirmier moteur cérébral
IME	: Institut médico-éducatif
IMP	: Institut médico-pédagogique
IMPPro	: Institut médico-professionnel
INJS	: Institut national des jeunes sourds
INJA	: Institut national des jeunes aveugles
IR	: Institut de rééducation
MAPAD	: Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes
MAS	: Maison d'accueil spécialisée
MDPH	: Maison départementale des personnes handicapées
MSA	: Mutualité sociale agricole
MTP	: Majoration pour tierce personne
OIP	: Organisme d'insertion et de placement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
PAI	: Projet d'accueil individualisé
PCH	: Prestation de compensation du handicap
PDITH	: Programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés
PPS	: Projet personnalisé de scolarisation
PSD	: Prestation spécifique dépendance
RASED	: Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RQTH	: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAAAIS	: Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire
SAFEP	: Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
SEGPA	: Section d'enseignement général et professionnel adapté
SSEFIS	: Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire
SESSAD	: Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
TCI	: Tribunal du contentieux de l'incapacité
TIPS	: Tarif interministériel des prestations sanitaires
UEROS	: Unité expérimentale d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle
UPI	: Unité pédagogique d'intégration
VECV	: Votre école chez vous